

Dandrieu, consulz de villemur declara(ti)on et protest(at)ion)

L an mil six cens cinquante sept et le vingthuitie(sme)  
jour du mois de juillet après midy dans villemur  
dioceze bas montauban et senechaucée de th(ou)l(ous)e regnant  
n(ot)re tres chrestien prince louis quatorzie(sme) du nom  
par la grace de dieu roy de france et e navarre  
pardevant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne et presans  
les tesmoingz bas nommés a esté en personne  
damoiselle blanche dandrieu vefve de m(aîtr)e gaspard  
riviere vivant procur(eur) au sen(ech)al de th(ou)l(ous)e laquelle  
dressant ses parolles aux sieurs consulz de villemur  
parlant a m(aîtr)e pierre brucellés docteur et ad(voca)t premier  
d iceux leur a dict et represanté que bien qu elle  
naye jamais jouy ny pocede une piece de bouzigue  
scize au terroir de bondigoux lieu nommé a gimbellette  
de la contenance de deux hem(inades) deux razés trois  
boisseaux confrontant de levant chemin de villemur  
a rabastens midi chemin de service couchant terre  
de françois cailhan et terre de jean moussie j(e)une  
septantrion terre de jean colom, neantmoingz lhors  
de **l arpentement nouveau** elle auroit esté chargée  
de lad(ite) piece quy porte deux solz sept deniers  
d alivremant c est pourquoy lad(ite) dandrieu  
somme et requier lesd(its) s(ieu)rs consulz attendu qu elle  
né prethand ny n a jamais prethandu rien sur lad(ite)

151

piece de la voulloir deschargér d icelle consantant  
qu ilz la bailhent a quy bon leur semblera comme  
n y ayant aucun droict ny prethantion autremant  
et a faculte de cé fe(re) a protesté et protesté contreux  
de tous despans domaiges et intheretz quy pourroient  
arriver a faulte de cé fe(re) declairant qu elle les  
actionnera en justice lequel sieur brucelles  
tr(o)uvé soubz les (h)alles dud(it) villemur a requis  
coppie du presant acte et lad(ite) dandrieu a requis  
a moy no(tai)re en faizant mesmes requizi(ti)ons  
et declara(ti)ons que dessus de luy en rettenir cé  
qu ay faict ez presances m(aîtr)es jean anthoine  
cazes et jean tailhefer pra(tici)ens dud(it) villemur  
signes avec lad(ite) dandrieu le susd(it) brucelles  
n a volleu signer

B. Dandrieu

Cazes, p(rese)nt

Tailhefer, p(rese)nt